

**Commune d'ÉPINEUIL****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 09 mars 2026****Délibération n° 13-2026****Séance du 09 mars 2026**

Date de convocation :

27 février 2026

Date d'affichage :

27 février 2026

Nombre

de conseillers en exercice 12

de présents 8

de votants 10



L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

**PRESENTS** Mesdames Françoise SAVIE EUSTACHE, Maryline JOUVEY, Messieurs Alain BŒUF, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER, Roger BLIN

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**

Frédéric CHAUVEAU (pouvoir à Françoise SAVIE EUSTACHE, Gilles GUILLEMETTE (pouvoir à Alain BŒUF)

**Objet : Prise en charge des frais d'actes notariés concernant la servitude liée à la parcelle du lotissement « la Biarrée »****Rapporteur : Monsieur Claude REGNIER**

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 10 octobre 2023, en question diverse, la mairie a reconnu que *les travaux d'écoulement des eaux sur le terrain GOBY (Lotissement La Biarrée) ont été effectués par elle. Suite à la vente de ce terrain, la mairie demande un droit de passage pour effectuer les travaux d'entretien. Le notaire fera à cet effet un acte notarié. La mairie est en attente d'informations sur la rédaction et le coût de cet acte.*

Par courriel en date du 17 février 2026, Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, notaire à Noyers-sur-Serein, a indiqué que les frais d'acte s'élèvent à 1150 €.

Il est proposé de prendre en charge ces frais pour moitié par la commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ de régler la moitié des frais d'actes pour la servitude DEGIVRY / COMMUNE D'ÉPINEUIL, soit 575 €

DIT que ce montant est inscrit au budget 2026 au compte 6227

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 089-218901536-20260309-13\_2026-DE



**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire, Madame Françoise SAVIE EUSTACHE**

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été transmise en  
Sous- Préfecture le \_\_\_\_\_  
et affichée le \_\_\_\_\_

